

## APPEL À PROJETS POUR L'EXPLOITATION DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS SAISONNIERS

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du développement et de la dynamisation du marché hebdomadaire du samedi situé sur la rue du Seyon à Neuchâtel, la Ville lance un appel à projets pour l'attribution de nouveaux emplacements. Ceux-ci sont prioritairement destinés à des maraîchers et maraîchères, idéalement locaux ou régionaux. Toutefois, afin de favoriser la diversité de l'offre et l'attractivité du marché, les candidatures d'autres types de producteurs ou artisans sont également les bienvenues.

Les emplacements proposés dans les plans d'implantation annexés, sont mis à disposition dans le cadre du présent appel à projets. Ils sont situés à des points stratégiques du marché, offrant une excellente visibilité ainsi qu'un accès aisé pour la clientèle. Chaque emplacement se trouve à proximité d'une borne électrique, permettant aux exploitant-e-s qui en auraient besoin d'y raccorder leur matériel, sous réserve du respect des normes en vigueur.

**L'emplacement de la rue du Seyon n°28, tel qu'indiqué sur le plan, est disponible uniquement pour la saison hivernale, tandis que les emplacements du Seyon n°14a, n°24a et n° 26 sont accessibles toute l'année.**

La période d'exploitation pour la **saison hivernale est fixée du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 mars 2026** et pour la **saison estivale du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2026**. Les dates exactes seront à définir avec le/la futur-e exploitant-e. L'utilisation du domaine public est soumise au paiement d'une taxe, plus de détails sur ce point pourront être communiqués sur demande.

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- Une description du ou des produits proposés (type de produits, saisonnalité) ;
- Le concept ou but commercial ;
- Les caractéristiques techniques de l'installation (surface souhaitée, tonnelle, tables, etc.) ;
- Des photos de l'installation ;
- Nom de la société ou de la personne ;
- Les statuts s'il s'agit d'une association.

Pour que les dossiers soient recevables, les candidat-e-s sont tenus de respecter les conditions suivantes :

- Les produits proposés doivent provenir de producteurs ou d'artisans, avec une attention particulière portée à la qualité, à la traçabilité et à l'origine locale ou régionale ;
- Aucun repas cuisiné ne peut être vendu au marché ;
- Pas de vente de boissons pouvant être consommées sur place (exemple café, thé, etc) ;
- Une souscription à un abonnement à l'année ou saisonnier au minimum est obligatoire.



Les personnes intéressées ont la possibilité de nous transmettre un dossier complet par la poste ou par courriel. Toutes les coordonnées nécessaires figurent en bas de page.

Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux exigences précitées seront déclarés irrecevables et ne seront pas examinés. Le délai pour le dépôt des dossiers de candidature est fixé au **24 novembre 2025**. Un bref délai supplémentaire peut être accordé aux candidat-e-s pour compléter leur dossier.

Nous précisons que chaque dossier sera étudié par un groupe de travail, selon des critères de sélection définis.

M. Ben Abid de l'Office du domaine public de la ville de Neuchâtel reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 032 717 75 50).

Le Conseiller communal  
Chef du dicastère

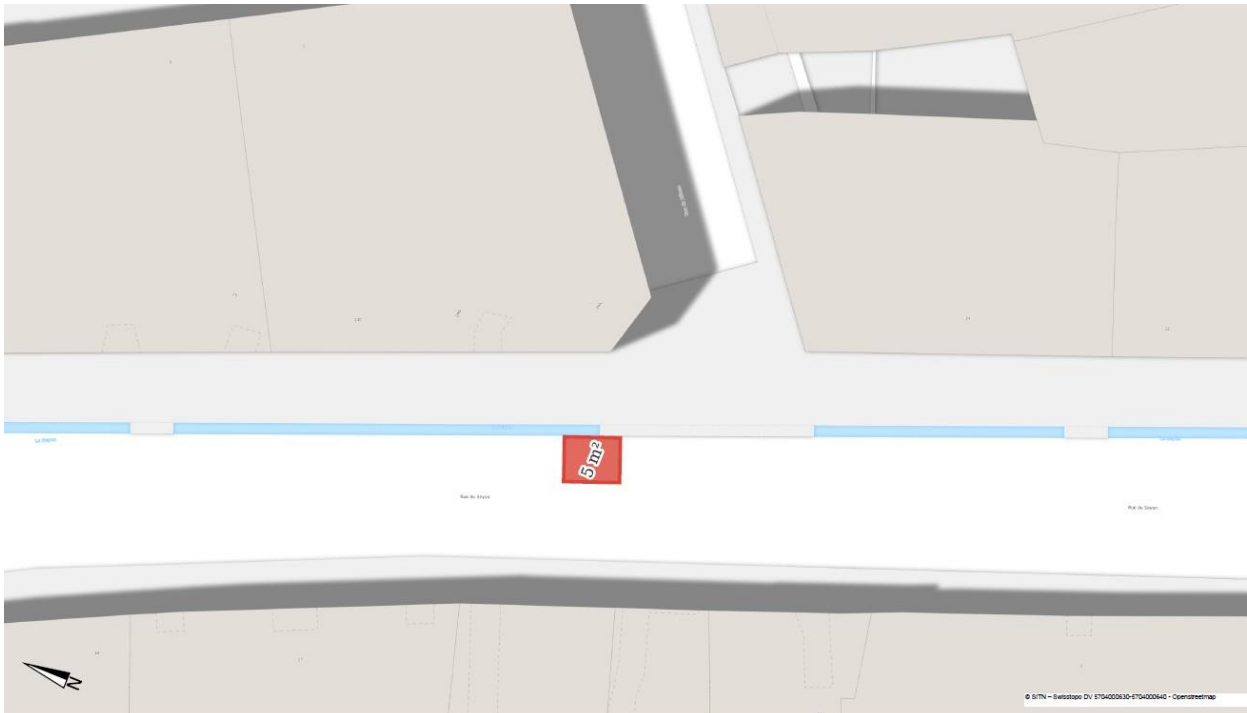
Jonathan Gretillat

**Annexes** : ment.



## Annexes

### Emplacement : Rue du Seyon n°24a / 5m<sup>2</sup>



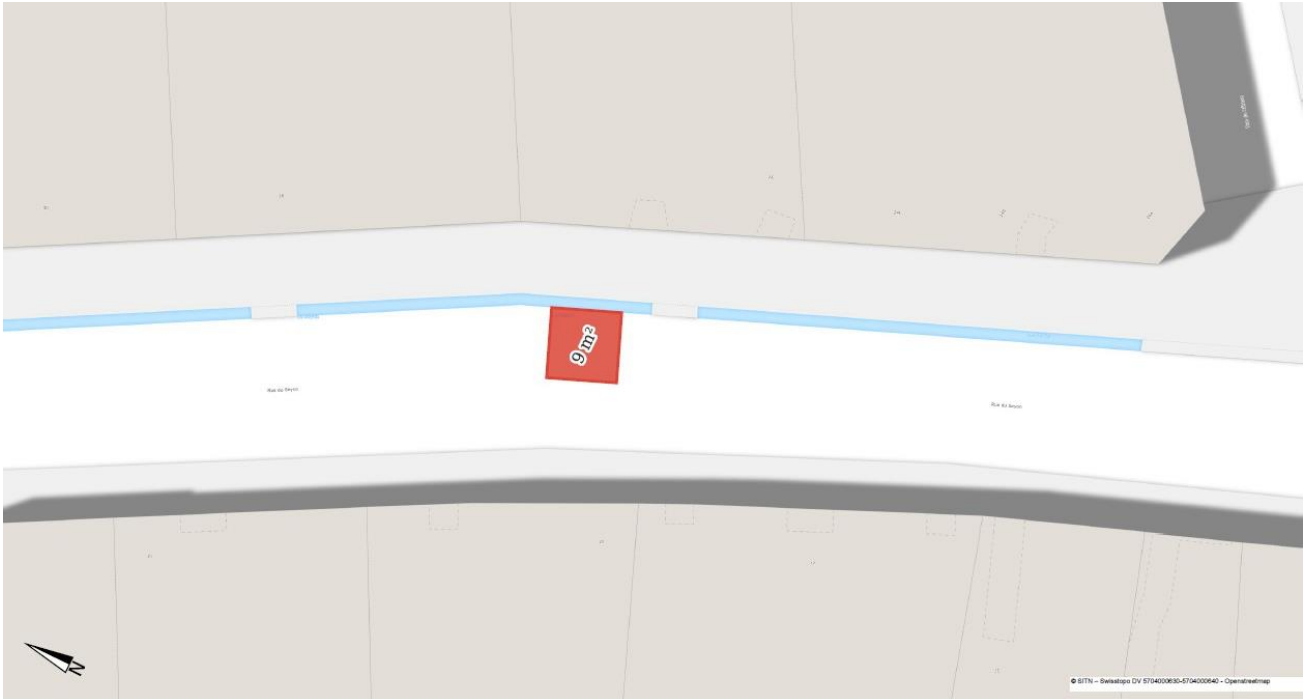
Echelle 1:200

0 2 4 6m

Emplacement Seyon 24A



Emplacement : Rue du Seyon n°26 / 9m<sup>2</sup>



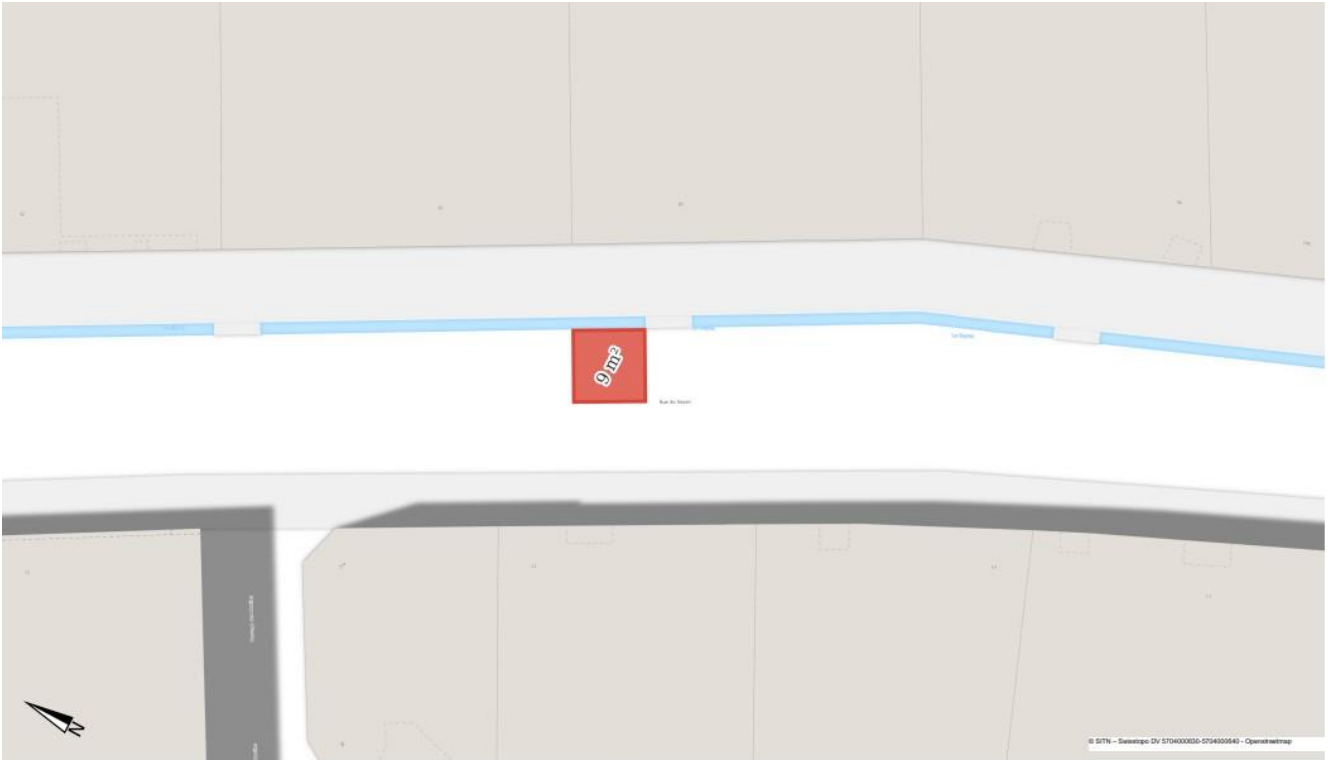
Echelle 1:200



emplacement seyon 26



**Emplacement : Rue du Seyon n°28 / 9m<sup>2</sup> (uniquement saison hivernale)**



Echelle 1:200



emplacement seyon 26



Emplacement : Rue du Seyon n°14a / 9m<sup>2</sup>

